

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNES DE BERTOGNE, SAINTE-ODE ET TENNEVILLE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES  
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la s.a. **ASPIRAVI, Vaarnewijkstraat, 17 – 8530 HARELBEKE** en vue d'obtenir un permis unique de **classe 1** relatif à la **construction et l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes (puissance maximale totale de 20MW)** sur les territoires communaux de Sainte-Ode et Bertogne (situation : **le long de la N4 côté est à proximité de la Barrière-Hinck**).

Parcelles cadastrées :

- SAINTE-ODE, 1<sup>e</sup> division, section A, n°1022A3, 1023L, 1059E2
- BERTOGNE, 2<sup>e</sup> division, section H, n°81V, 104H.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Conformément à l'article D.29-13, §1er, la durée de l'enquête publique est de **30 jours** s'agissant d'un projet de **catégorie B**.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Date de fin de l'enquête publique | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête   | Les observations écrites peuvent être adressées   |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---|---|
| 16/04/2021                     | 22/04/2021                    | 21/05/2021                        | Administration communale de Bertogne<br>Rue Grande (Bertogne), 33/2 – 6687 BERTOGNE<br>Le 21 mai 2021 à 11h00 | au Collège communal - même adresse<br>ou <a href="mailto:info@bertogne.be">info@bertogne.be</a>               |
| 16/04/2021                     | 22/04/2021                    | 21/05/2021                        | Administration communale de Sainte-Ode<br>Rue des Trois Ponts, 46 – 6680 SAINTE-ODE<br>Le 21 mai 2021 à 11h00 | au Collège communal - même adresse<br>ou <a href="mailto:urbanisme@sainte-ode.be">urbanisme@sainte-ode.be</a> |
| 16/04/2021                     | 22/04/2021                    | 21/05/2021                        | Administration communale de Tenneville<br>Route de Bastogne 1 - 6970 TENNEVILLE<br>Le 21 mai 2021 à 11h00     | au Collège communal - même adresse<br>ou <a href="mailto:urbanisme@tenneville.be">urbanisme@tenneville.be</a> |

Le dossier comprenant l'**étude d'incidences sur l'environnement** peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, aux lieux des séances de clôtures repris ci-dessus et aux heures suivantes :

- Pour Bertogne :** Tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le jeudi sur rendez-vous jusqu'à 20h00.  
**Pour Sainte-Ode :** Tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous jusqu'à 20h00.  
**Pour Tenneville :** Tous les jours ouvrables de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ou sur rendez-vous jusqu'à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00 ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès des personnes renseignées ci-dessous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales dans le délai susmentionné, pendant toute la durée de l'enquête. A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ASPIRAVI s.a. – Vaarnewijkstraat, 17 – 8530 HARELBEKE (Mr Xavier HOUDRY - 056/70.27.36) ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseils s.a. – Avenue des Dessus-de-Lives, 2 – 5101 NAMUR (081/43.40.76) ;
- du conseiller en environnement / du conseiller en aménagement du territoire et urbanisme / de l'agent communal délégué à cet effet : **Bertogne**, Mme Mireille DEMUYNCK (061/21.02.71), **Sainte-Ode**, Mme Catherine CHANTRAINE (061/21.04.49), **Tenneville**, Mme Isabelle SIMOENS (084/45.00.53) ;
- du Fonctionnaire technique : SPW – Dép. Prévention et Autorisations – Avenue Reine Astrid, 39 – 5000 NAMUR (081/71.53.44) ;
- du Fonctionnaire délégué : SPW – Dép. Aménagement du Territoire et Urbanisme – Place Didier, 45 – 6700 ARLON (063/58.90.40).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur l'objet de l'enquête. Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

A Sainte-Ode, le **16 avril 2021**.

Pour le Collège communal :

La Directrice générale,

**A-S. HERMAN**

Le Bourgmestre,

**P. PIRARD**